Club Nautique de Port-Miou

Procès verbal de l'Assemblée Générale du 5 mars 2023

1/ Quorum

L'Assemblée Générale du CNPM s'est tenue le 5 mars 2023, à la maison des associations, rue Séverin Icard à Cassis
Les membres de l'association étaient convoqués à 9h
53 membres (dont 16 procurations) se sont présentés ou se sont fait représenter à cette Assemblée Générale 2023
Le quorum défini dans les statuts (1/6e des membres) a été atteint et dépassé.
L'assemblée générale a donc pu statuer sur tous les éléments de l'ordre du jour

2/ Rappel de l'ordre du jour

- Approbation CR AG 2022
- Rapport moral
- Rapport administratif/ Radiation et admission de sociétaires
- Validation cooptation au CA de *Pascal PETIT*
- Rapport financier 2022
- École de voile
- Budget prévisionnel et cotisations 2023
- Rapport sportif
- Liste des délégués CNPM à L'Union Nautique
- Calanques 2023 – Projet Municipal – Travaux – AOT
- AG de l'UNPMC
- Projets 2023
- Agenda 2023
- Questions diverses
- Intervention des invités
- Apéritif

3/ Approbation du procès verbal de l'assemblée générale 2022

La Secrétaire Générale rappelle le procès-verbal de l'assemblée générale 2022, envoyé par mail à tous les membres et mis à disposition sur le site de l'association.
La secrétaire Générale demande un vote pour l'approbation de celui-ci :
Il est donc procédé au vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 53
Le procès-verbal de l'assemblée générale 2022 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés

4/ Rapport Moral du président

Le président, François MELLON, procède à la lecture de son rapport moral

Bonjour à toutes et tous,

Chers ami(e)s et membres,

Je vous remercie de participer à cette assemblée.

En 5 ans, notre club a changé de dimension grâce à notre école de voile et par nos nombreuses activités OPEN qui font la réputation de notre club et qui montre notre ouverture sur l'extérieur. A ce propos, nous avons accueilli de nouveaux sociétaires et participants d'origines variées : d'Italie, d'Argentine, de Colombie et même de Corse. Tous stagiaires de l'école de voile.

Le club emploie jusqu'à deux salariés pour l'activité école de voile.

En conséquence de nos activités, le club gère aujourd'hui un budget de fonctionnement élevé, bien supérieur à celui d'un club de notre taille. Notre trésorerie est aussi importante (trop) et elle va nous obliger à investir, c'est une nécessité, comme nous le verrons tout à l'heure.

Notre mission est respectée :

« Encourager et développer le goût de la navigation, des sports nautiques et instruire gratuitement les jeunes gens dans l'art de la navigation à voile »

Le club évolue, la calanque change aussi : nous parlerons tout à l'heure des travaux de renouvellement des pontons et de la nouvelle Convention d'Occupation confiée par l'État à la ville de Cassis pour 15 ans.

En parlant d'évolution, nous allons essayer de faire une AG plus concise afin d'aller à l'essentiel (non ce n'est pas l'apéro) et de ne pas trop vous ennuyer.

Les rapports avec l'environnement

Rayonnement de l'association :

Notre association compte : **112 bateaux** et un total de **141 membres**, un chiffre supérieur à celui de 2021.

Nous pouvons aussi comptabiliser 375 membres Sport-Loisirs, ce qui fait au final **518 membres 2022**. Un très beau chiffre pour notre club !

Martine SIMSOLO reviendra sur ces données dans son rapport administratif.

Cette année nous avons fait appel à un Expert-Comptable qui a validé l'excellente gestion de nos finances faite par notre trésorier *Robert ZAMPARO*.

Cette année encore nous obtenons un excédent financier. Robert vous en présentera les détails dans son rapport financier.

Notre Club affilié à la FFVoile s'est distingué en obtenant une nouvelle fois les labels Club **Sport-Loisirs** et **École Française de Croisière**.

Relations avec le Gestionnaire :

Les relations avec notre Gestionnaire, la Mairie de Cassis et la Capitainerie sont toujours très bonnes.

Cependant, il a fallu en cours d'année, faire état de très gros dysfonctionnements de la part de la Capitainerie, qui ne rendait pas toujours les services auxquels les Usagers sont en droits de s'attendre et qui oubliait un peu (beaucoup) le cadre de sa mission.

Autre point, il est à noter qu'il est très difficile de « suivre » les annonces de la Capitainerie, annonces souvent fluctuantes d'une semaine sur l'autre, que ce soit sur l'entretien des infrastructures ou sur les travaux dans la calanque pour le remplacement des pontons.

Gilles notre responsable de la ZMEL, fait preuve, malgré tout, d'un grand engagement et d'une grande gentillesse et l'on peut l'en remercier ici.

Les institutionnels :

Le Club remercie pour leurs subventions :

La **Mairie de Cassis**, la R**égion SUD**, le **Département 13**, l'**Agence Nationale du Sport,** la **FFVoile** et sa Ligue SUD, qui nous aident ainsi à réaliser nos activités.

Les partenaires et les associations amies :

Je salue chaleureusement les différents Clubs de la calanque, au nombre de trois aujourd'hui, avec qui nous entretenons de très bonnes relations associatives et amicales et avec qui nous partageons nombre d'activités.

Les sections Voile et maintenant Plongée de l'**ASCEA Cadarache** sont toujours très actives au sein du Club.

Je n'oublie pas nos deux partenaires :

- *Profil Voiles*, voilerie sur mesure basée à Bandol où Philippe Blanche vous réservera le meilleur accueil,

- *CABESTO* Aubagne qui vous fait bénéficier d'une remise de 10 % sur les rayons Nautisme et Pêche.

Le déroulement des activités

Rappel des moments les plus importants vécus en cours d'année :

Objectif AOT 2022 :

L'année 2022 a vu enfin la publication du Règlement de Police et la délivrance de la **C.O.T.** (Convention d'Occupation Temporaire) entre l'État et la Mairie de Cassis pour la gestion de la **Z.M.E.L.** (Zone de Mouillage et d'Équipements Légers) de Port-Miou.

Nous attendons avec impatience la publication au J.O., date à partir de laquelle démarrera précisément la nouvelle gestion.

Ça y est nous sommes enfin entré dans la phase des travaux depuis 1 an ; si si, même si cela ne se voit pas vraiment ...

Travaux qui vont transformer notre quotidien d'usager de la calanque pendant 3 ans. Le remplacement des pontons CNPM devrait être terminé fin 2023-début 2024.

Vous aurez le calendrier précis et d'autres informations dans une présentation séparée toute à l'heure.

Le **règlement d'exploitation** de la ZMEL (anciennement Règlement d'Usages) qui définira nos droits et nos devoirs dans la calanque pour les années à venir est en cours d'élaboration.

C'est décidé, c'est la ville de Cassis qui va obtenir les AOTs Domaniales pour nos **locaux**, *CNPM*, *YCCC,* mais aussi SCP. Nous aurons alors à signer une Convention d'Usage. Je profite pour vous rappeler l'engagement fait par les clubs à faire des clubs un usage uniquement associatif et collectif (les fêtes à titre privée sont maintenant prohibées).

Entretiens des pontons :

Nous avons obtenu un engagement de la part de la Capitainerie de faire à pied une inspection hebdomadaire des pontons. C'est un gros « plus » qui peut laisser espérer une réactivité plus grande dans l'entretien courant.

Nous avons pu constater un léger mieux dans l'entretien, même s'il y a toujours un manque d'anticipation. Heureusement, car il faut utiliser ces pontons encore plusieurs mois.

École de Voile Habitable :

L'activité école de voile est une réussite et est toujours en progression.

La recette de ce succès : un marketing efficace, une offre produit-tarif intéressante, une gestion rigoureuse des charges et frais, un moniteur à la hauteur et l'attrait d'un cadre d'accueil et de navigation exceptionnel.

Cette année est la première année excédentaire sans aucune aide.

Les excédents financier de l'activité école de voile, recettes ou subventions, sont provisionnés d'une année sur l'autre. L'équilibre financier de l'école a donc été atteint plus tôt que prévu initialement (2025).

Cette saison a vu 375 licences délivrées, près de 400 stagiaires embarqués sur plus de 220 sorties ou stages.

Cf. Compte rendu de l'activité école et perspectives en Annexe.

Bilan des activités 2022 :

Régates club : La participation se maintient à un bon niveau et je m'en réjouit car c'est historiquement notre « cœur de métier » ; plus de bateaux des autres clubs participent aujourd'hui aux régates.

Coupe de l'union (fête de la voile de Port-Miou) : Cette manifestation créée il y 9 ans, pour marquer l'**union des usagers de la calanque** et la fraternité entres les clubs, a toujours le vent en poupe. Très bonne participation côté régates, participation assez réduite au repas du samedi.

Rendez-vous en septembre prochain pour une nouvelle 10e édition.

Voiles de Cassis : La Mairie de Cassis a sollicité une nouvelle fois l'aide du CNPM pour la coordination financière de la manifestation en plus de la partie technique habituelle, de Comité de Course. Belle édition avec 27 concurrents.

Les 5 Éléments (week-end multi activités sur 3 jours, fin septembre) : cet évènement n'a pas attiré beaucoup de participants cette année ; il faut dire que la météo n'était pas des plus favorable.

Fête du Club : Belle soirée avec une animation réussie de la part de la SNSM. Repas préparé collégialement par des bénévoles du club et d'autres club. Merci à tous.

Fêtes des Voisins et de la Musique : Fêtes jumelées, organisées depuis six ans par le CNPM, en une seule soirée fin juin. Plus de **110 personnes** de la calanque et d'ailleurs ont participé cette année. Un véritable succès. Deux orchestres ont animé à tour de rôle la soirée : Le ***Sounge Quintet Jazz*** et le groupe familial d'***Alain Conseil*** accompagné de ***Franck Etna***.

J'en profite pour faire un aparté :

Trop de personnes ne prennent pas la peine de s'inscrire aux activités/repas (essentiellement des membres du CNPM) et d'autres mettent du temps à régler leur participation. Cela complique l'organisation, engendre du travail supplémentaire et reflète un manque de respect pour les organisateurs bénévoles. Nous serons amenés à appliquer une majoration de 10 % en cas de règlement tardif. Martine en parlera tout à l'heure concernant les cotisations. Merci pour votre diligence et votre compréhension.

Entretiens et Travaux :

L'entretien et les travaux au Club sont toujours supervisés par le très disponible *Dominique BESSET*.

Le club a fait réalisé une mezzanine au dessus du bureau pour optimiser le rangement et un local extérieur pour stocker les tables ; un local complémentaire, cette fois pour ranger les bancs, a été réalisé par Dominique et Gérard. il est toujours prévu une remise en état extérieure du Club, qui en a bien besoin, façades et volets. Nous ferons appel à un prestataire.

Les Acteurs et les Actes

Les adhérents

L'an dernier nous avons modifié nos statuts afin de prendre en compte les membres Sport-Loisirs, principalement issus de l'activité école de voile. Nous avons bien fait car cette année le club peut être très fier d'avoir dépasser le chiffre symbolique de 500 adhérents.

Concernant la détermination du nombre de bateaux du CNPM, nous allons changer notre façon de calculer. En effet la physionomie des propriétaires de bateau ou de nos membres change et l'on ne peut plus se baser sur le nombre de sociétaires titulaires d'une AOT.

Explication de texte, juste après, dans le rapport administratif.

Nos moyens de communication :

- Pensez à aller sur le site Internet : https://www.cnport-miou.org ; à consulter régulièrement surtout à l'approche d'un évènement planifié afin de connaître les dernières infos concernant son organisation ;

- Soit par mailing pour les informations administratives via l'adresse cnpm@sfr.fr ;

- Dorénavant les informations et/ou convocations venant de l'UNPMC sont envoyées par les Clubs. Ne soyez pas surpris.

- Soit par une Lettre d'Information plus axée sur les activités et à laquelle il faut s'abonner via le site internet du Club en communiquant simplement son adresse électronique (pensez à vous réabonner en cas de changement d'adresse).

Le club reconduit cette année encore pour les retardataires l'aide financière pour la pause d'une cuve à eau noire ; aide sous conditions pour l'installation ou le remplacement de panneaux solaires.

Les bénévoles

Le club n'existerait pas sans tous les bénévoles du club et ceux bien sûr qui forment votre Conseil d'Administration et que je remercie chaleureusement.

Progressivement le CA s'est ouvert vers de nouvelles têtes et c'est une bonne chose. Autres idées, autres conception de ce que doit être notre club.

ils représentent le renouveau indispensable pour la gestion future de notre Club.

Vous pouvez participer ponctuellement à certaines tâches ou organisations d'évènements ; manifestez-vous en prenant contact avec un des membres du conseil.

La porte est grande ouverte.

De grands remerciements pour Martine et Robert, toujours aux manettes de l'administratif et de la trésorerie du Club.

Je n'oublie pas tous les bénévoles, qui sont malheureusement de moins en moins nombreux, qui sans fonction particulière, mettent volontiers la main à la pâte.

Même s'il n'est pas bénévole, je tiens ici à remercier et féliciter *Julien AUTHIER* pour sa qualité d'enseignant durant cette troisième année d'école.

Un très grand merci à notre photographe, notre ami *Jean-François BURGUN*, qui couvre tous les évènements du club en faisant de très belles photos.

Enfin, je remercie notre autre ami, *Alain CONSEIL*, pour son animation musicale toujours réussie lors de la fête des voisins et de la musique.

Les projets

Les projets prévus en 2022 étaient :

→ Persévérer et performer dans l'organisation de manifestations et activités diverses à destination de tous.

Totalement rempli.

→ Continuer à professionnaliser l'École de Voile Habitable pour la saison à venir, et de garantir à nouveau l'équilibre financier de notre modèle associatif pour 2022.

Totalement rempli.

Les projets 2023 :

→ Persévérer et performer dans l'organisation de manifestations et activités diverses à destination de tous.

*L'**Agenda 2023** : Maintien des grand rendez-vous habituels à succès : Nettoyage de la calanque, Voiles de Cassis, Fête du Club, Fête des Voisins et de la Musique, Coupe de l'Union, Les 5 éléments, Coupe de l'Amitié … l'agenda détaillé sera fourni dans une présentation séparée.*

→ Continuer à professionnaliser l'École de Voile Habitable pour la saison à venir, et de garantir à nouveau l'équilibre financier de notre modèle associatif pour 2023.

Afin de permettre au plus grand nombre de découvrir la voile et d'être formé à la manœuvre d'un voilier, de découvrir notre Club et participer à ses activités.

Je vous remercie de votre attention et je soumets maintenant ce rapport à votre approbation par vote.

Le Président, *François MELLON*

A l'issue de ce rapport **la secrétaire générale fait procéder au vote pour l'approbation du rapport moral :**
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 53

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité

5/ Rapport administratif

La secrétaire générale, Martine SIMSOLO, présente oralement le rapport administratif 2022

Point sur les adhésions

- Le rapport administratif de 2021 faisait état de 135 membres
- En 2022 le CNPM compte **141 membres** à jour de leur cotisation,
  516 avec les membres Sport-Loisirs :
  - 96 propriétaires
  - 24 copropriétaires
  - 20 membres actifs Participants
  - 375 membres actifs Sport-Loisirs/EDV et 1 membre Sport-Loisirs

- 06 propriétaires ont quitté le CNPM en 2022 (vente de bateaux, décès, non règlement de cotisation) pour 05 primo-adhérents
  Par primo adhérent on entend 1ère adhésion ou adhérent ayant interrompu sa cotisation à minima une année.
- 5 copropriétaires n'ont pas renouvelé leur adhésion
- 7 nouveaux adhérents membres actifs ont été enregistrés :
- 5 Participants n'ont pas renouvelé leurs adhésions et 7 nouveaux sont arrivés :

Année	Sociétaires Titulaires AOT	Sociétaires Copropriétaires	Nombre de Bateaux	Membres Participants	Membres Sport-Loisirs	Total
2017	117	10		22		149
2018	110	11		37		158
2019	105	10		29		144
2020	112	22		32		166
2021	88	29		18	0 / **252 EDV**	135 / **387**
2022	96	24	**112**	20	1 / **375 EDV**	141 / **516**

Notre logiciel de gestion des adhérents nous permet de calculer le nombre de bateaux appartenant au CNPM. **Il est de 112 en 2022**.

Il est plus juste de comptabiliser le nombre de bateaux cotisant au CNPM, que ce soit en tant que Membre **Sociétaire titulaire d'une AOT** ou d'un **Sociétaire Copropriétaire** :

Annexe - administratif (FM)

Evolution du nombre et types de Membres du CNPM

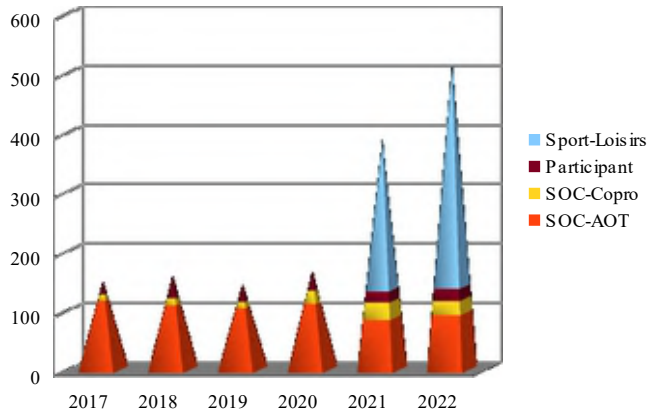

Evolution du nombre de bateaux du CNPM

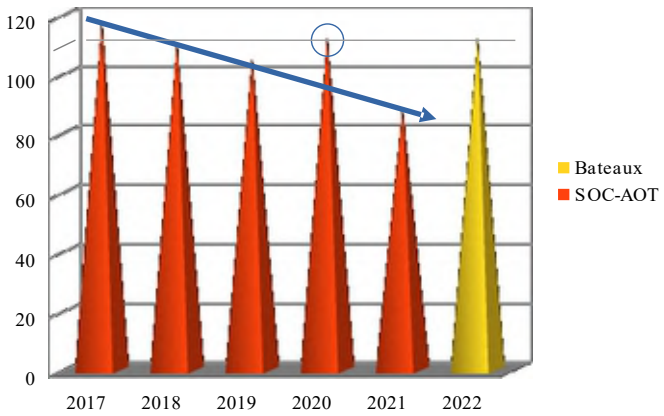

Année 2020 exceptionnelle (effet COVID)

Annexe - administratif (FM)

Meilleurs chiffres depuis 2004

SOC-AOT	SOC-Copro	Bateaux	Participant	Sport-Loisirs	Total	Total2
130	29	130	37	376	166	516
2005	2021	2005	2018	2022	2020	2022

www.cnport-miou.org

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

Annexe - administratif (FM)

LINEAIRE CNPM 2022

Calanque :
+10 bateaux

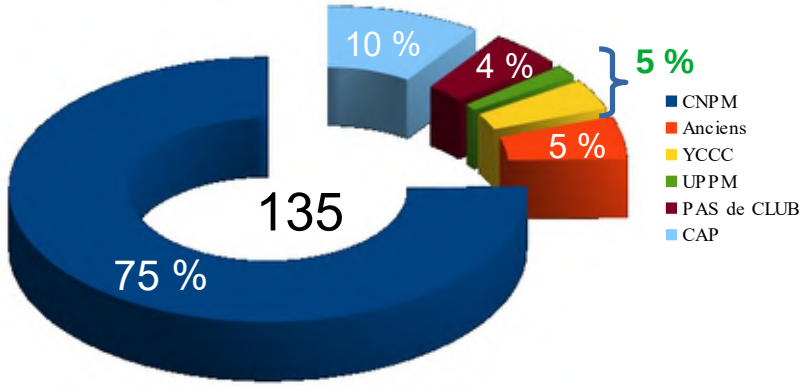

Annexe - administratif (FM)

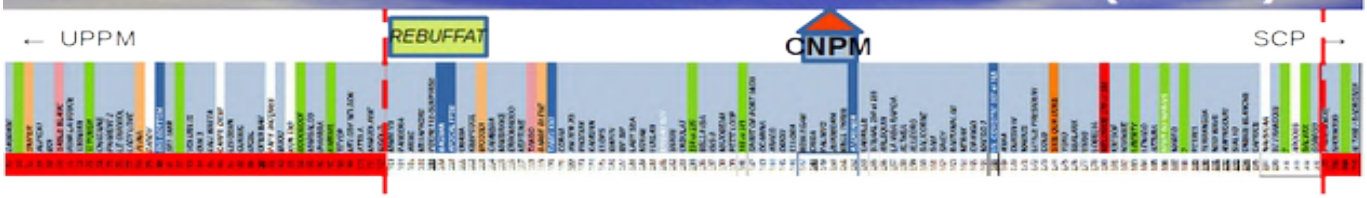

102 bateaux CNPM sur 135 places disponibles

+10 bateaux
répartis ailleurs dans la *Calanque*

www.cnport-miou.org

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

a) **Renouvellement des adhésions**

Il faudrait avoir enregistré la totalité des cotisations 2 mois après l'appel à cotisation, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle et cela engendre un gros travail de relance et de gestion des adhérents jusqu'à la fin de l'année voire janvier de l'année suivante

En 2023, nous comptons sur votre bonne conduite pour renouveler vos cotisations dès aujourd'hui ou au maximum avant le 5 Mai 2023.

Dans le cas contraire, nous nous verrions obligé d'appliquer l'**article 7 de nos statuts** qui prévoie une **majoration de 10%** du montant de la cotisation en cas de retard de paiement au-delà de 2 mois suivant la date de l'AG.

→ **Pierre Fournier** suggère de procéder à un prélèvement automatique pour le règlement des cotisations
Cette solution a été évoqué lors du dernier CA ; elle n'a pas retenue l'adhésion des Administrateurs ; le renouvellement de son appartenance au Club est une démarche volontaire et ne peut d'une manière ou d'une autre être imposée.

Si les renouvellements étaient faits « dans les temps », l'énergie et le temps gagné seraient tout aussi bénéfiques pour continuer de démarcher les personnes n'appartenant à aucun club ou d'inciter les anciens adhérents à renouveler leurs cotisations pour 2023.

Le nombre fait la force, mais le but du club est aussi de conserver sa notoriété de club fédérateur, dynamique et sportif à l'image de son École De Voile, de plus en plus florissante.

Important :

Lors de l'enregistrement de votre adhésion dans notre logiciel de gestion des adhérents (E-Club), il vous est envoyé un mail automatique contenant « Votre identifiant et votre mot de passe E-Club » pour accéder à votre espace Adhérent : Cette fonctionnalité n'est pas finalisée :

Je vous demande donc de ne pas tenir compte de ce Mail ; Merci

b) **Conseil d'administration**

Conseil d'administration 2022

Prénom	Nom	Fonction	Commissions
François	**Mellon**	Président	Communication / Sportive / École de voile
Martine	**Simsolo**	Secrétaire général	École de voile / sportive
Robert	**Zamparo**	Trésorier	École de voile
David	**Bossy**	Vice Président	Sportive
Ludovic	**Para**		Pas encore défini
Gérard	**Plaisant**		Travaux et entretien
David	**Pirondeau**		École de voile (RTQ)
Alex	**Gabriel**		Référent / Formation
Dominique	**Besset**		Travaux et entretien
Marion	**Pierre**		Suivi des Travaux calanque
PierrePascal	**Lenck-S**		Reporter - École de voile (Travaux et entretien du bateau)
Fabrice	**Sarrasi**		École de voile (Travaux et entretien du bateau)
Thierry	**Rainard**		Sécurité et environnement – Liens avec l'ASCEA Cadarache
Christophe	**Ciantar**		Festivités – École de voile (fichier stagiaires)
Pascal	**Petit**		Pas encore défini

A l'issue de cette présentation, la secrétaire générale demande de voter pour l'approbation de ce rapport administratif
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 53

Le rapport administratif est donc approuvé à l'unanimité des présents et représentés

6/ Validation cooptation au CA de *Pascal PETIT*

La secrétaire Générale précise que le CA du 02/12/2022 a coopté *Pascal PETIT* en remplacement de *Noura BENRAAD* qui ne souhaitait plus faire partie du Conseil d'administration.
Pascal PETIT est copropriétaire du bateau KEEP COOL dont Julien Daurel détient l'AOT
La secrétaire Générale l'appelle à se présenter

Elle appelle à voter pour l'approbation de Pascal PETIT en remplacement de Noura BENRAAD comme membre du conseil d'administration
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 53
Pascal PETIT est élu au conseil d'administration du CNPM à l'unanimité

Arrivée de Marc De Caneva, Conseiller Municipal à la Ville de Cassis, Délégué à l'environnement - Parc National des Calanques - ZMEL Port-Miou

7/ Rapport Financier 2022

Le trésorier du Club Robert ZAMPARO présente les rapports financiers comptable pour 2022

Bilan Financier 2022 - *Analytique*

L'exercice comptable du CNPM couvre la période du 01 janvier au 31 décembre 2022.

Les comptes sont établis à partir des mouvements financiers validés sur nos comptes de la Société Générale sur la même période.

CHARGES		PRODUITS	
Ecole de voile : salaires + charges, achat de matériel, place au port, entretien du bateau, communication, frais de fonctionnement	25513,03 *32496,25*	Ecole De Voile : vente de prestations, subvention FFV	34900,97 *46464,35*
Commission Sportive : régates club - Frais d'organisation des Voiles de Cassis, de la Coupe de l'Union, de la Coupe de l'Amitié, des 5 éléments	64212,43 *3540,15*	Commission sportive : engagements, participations, parrainage, marché voiles de Cassis	*51984,85* 4621,71
Missions, réceptions, Assemblée Générale, gateau des rois, fête du club,fête de la musique	2741,63 *1010,09*	Participations sociétaires, autres participations	2777,15 *254,30*
Achats et charges diverses : petit matériel, gaz, informatique, entretien et fonctionnement Club house, missions, déplacements, réalisation mezzanine	7106,70 *1568,91*	Cotisations sociétaires : propriétaires, copropriétaires, membres actifs	6370,00 *6584,60*
Achat matériel collectif durable, participations cuves à eaux noires et panneaux solaires	428,00 *1411,00*	Subvention de Fonctionnement Conseil Départemental 13	1300,00 *1500,00*
Coûts administratifs poste, internet, banque, assurances, certification des comptes	1939,26 *1161,35*	Subvention de Fonctionnement Ville de Cassis	8000,00 *0,00*
Affiliations, engagements, dons, remboursements, divers	1566,00 *3006,00*		
Achat licences FFV	6138,00 *3442,30*	Vente de licences FFV	6411,35 3327,81
Dotation aux provisions	2099,27 *15116,72*	Reprise sur provisions	*0,00*
TOTAL	111744,32 *62752,77*	TOTAL	111744,32 *62752,77*

Bilan Financier 2022 - *Suite*

→ Par rapport à 2021 (chiffres en italique) le budget global a augmenté de 78% du fait de la reprise des voiles de Cassis en 2022

→ Malgré l'arrêt des aides à l'emploi en 2022 l'école de voile a dépassé son prévisionnel et dégagé un excédent de 9 400€

→ En 2022 la commission sportive est déficitaire du fait du report du versement du solde des Voiles de Cassis en 2023 (15 000€)

→ Nous avons réalisé en 2022 la mezzanine au dessus du "bureau" du Club House , ainsi que des espaces de stockage extérieurs

→ Moins de sociétaires ont bénéficié des "primes vertes" pour les panneaux solaires et les cuves à eaux noires en 2022

→ Les coûts administratifs intègrent les frais d'établissement et de certification des comptes des exercices 2021 et 2022.

→ Les affiliation à l'union Nautique et à la Fédération des Société Nautique 13 ont été revues à la baisse en 2022

→ Les licences FFV ont augmenté de façon importante en 2022 du fait de l'école de Voile

→ L'excédent de 2099,27€ alimentera les fonds propres du club qui s'élevaient à 117.526 € au 31 décembre 2022

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

→ **Michel De Bressy** pose la question de savoir si ce n'est pas dangereux pour la trésorerie du club de financer les VDC ?
RZ répond que ça pourrait l'être si la trésorerie du club était juste mais ce n'est pas le cas.

→ **Michel De Bressy** pose la question de savoir si ce n'est pas pour cette raison que la ville de Cassis nous donne 8000€ de subvention?
RZ précise que les 8000€ de subventions de fonctionnement incluent 4000€ de subventions de rattrapage de 2021. On peut considérer que si la ville de cassis nous donne 4000€ c'est effectivement pour nous remercier de notre implication.

A l'issue de cette présentation, la secrétaire générale demande de voter pour l'approbation de ce rapport financier 2022 présenté par le trésorier.
Contre :0
Abstention :0
Pour : 53

Le rapport financier du trésorier est approuvé à l'unanimité des présents et représentés

8/ École de Voile

François MELLON présente l'activité de l'EDV en 2022

EDV – Labels EFC 2021, 2022 et 2023

EDV – Activité 2021 Rappel

Des chiffres :
***353 stagiaires**,*
***252 licences**,*
***202 sorties**.*

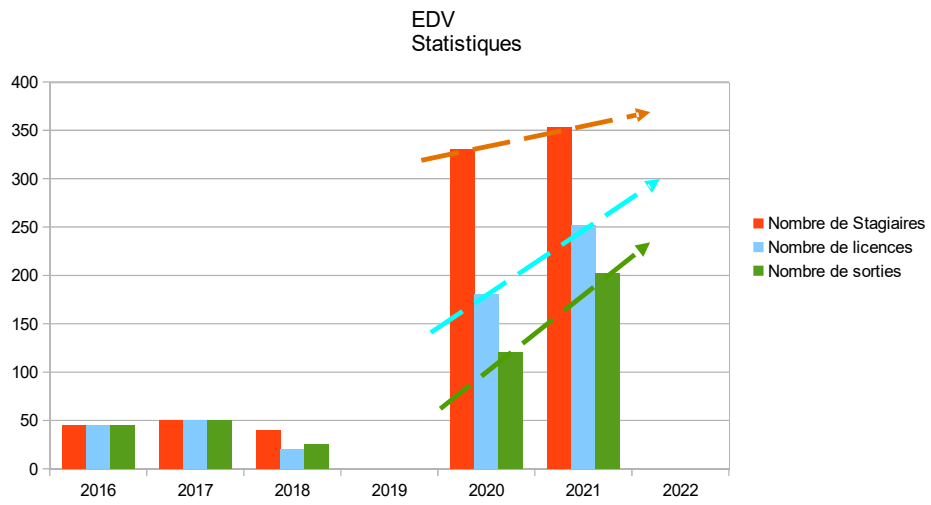

www.cnport-miou.org

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

EDV – Activité 2022

Des chiffres :
***395 stagiaires**,*
***375 licences**,*
***223 sorties**.*

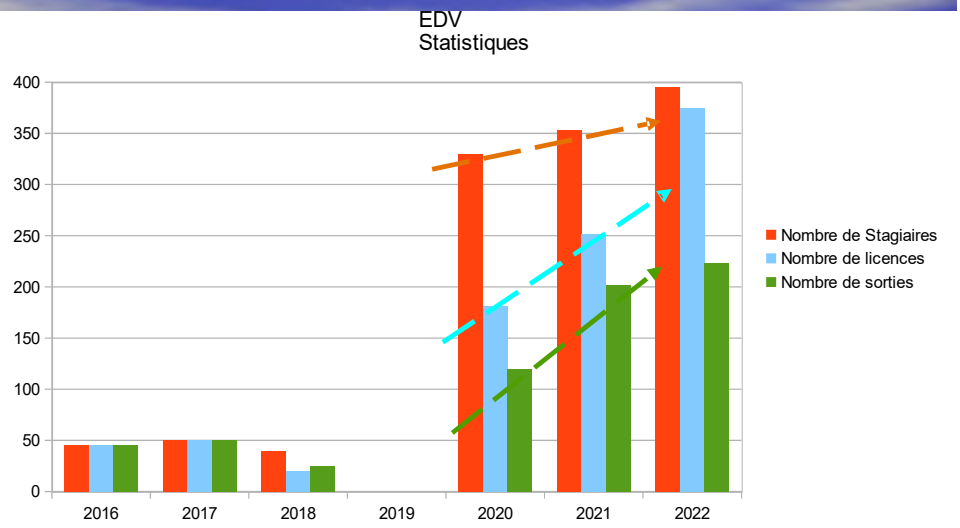

EDV – Exercice 2022 (% 2021)

Moyenne 2020 : 1375 €/Mois,
*Moyenne 2021 : 2264 **€/Mois**,*
*Moyenne 2022 : **2673 €/Mois**.*

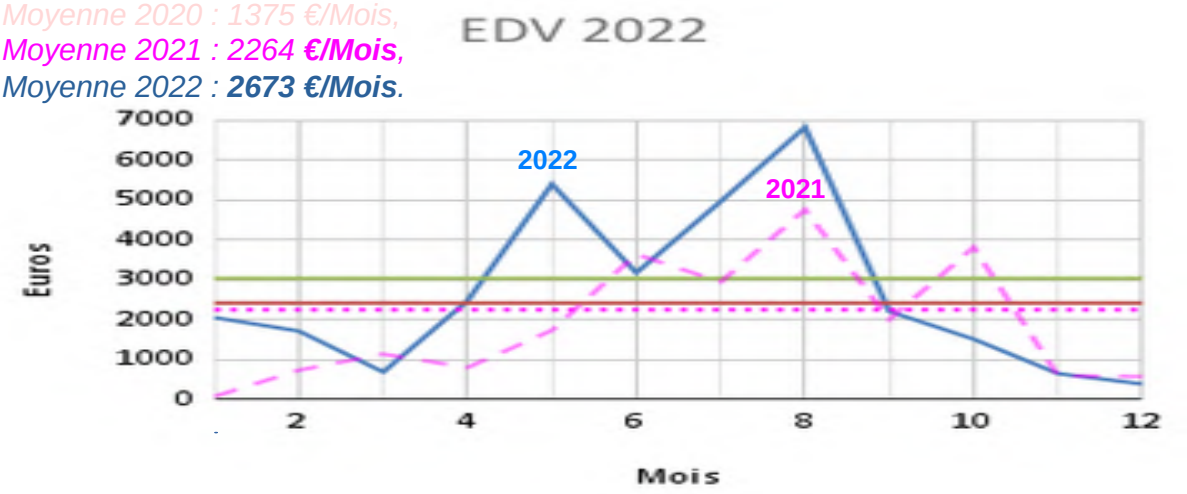

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

EDV – Analyse

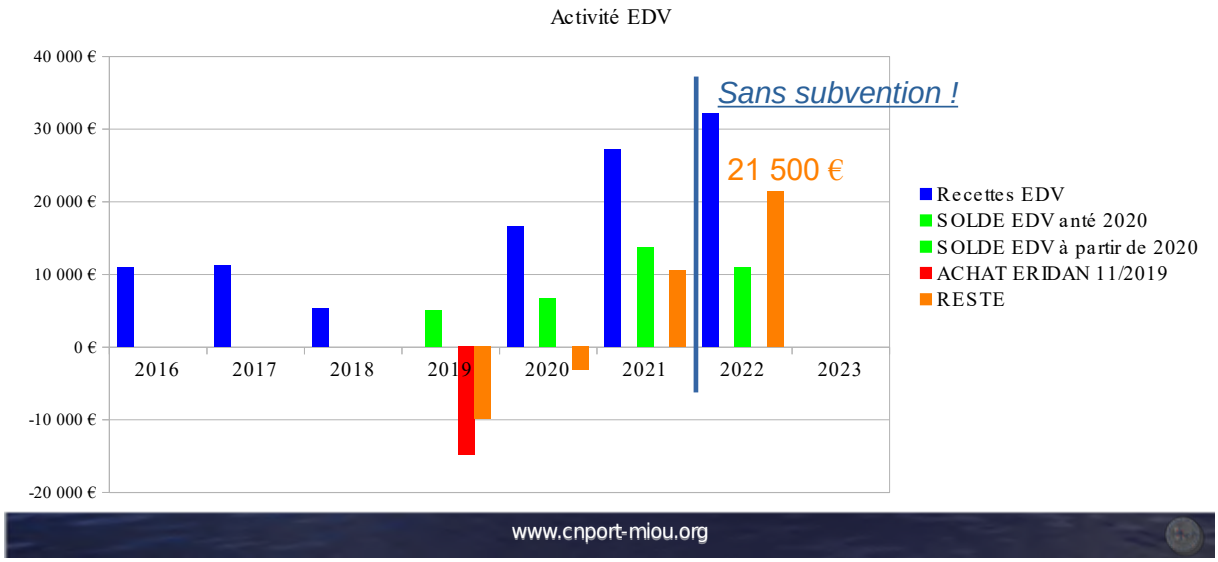

www.cnport-miou.org

EDV – Trésorerie & Investissement - 21

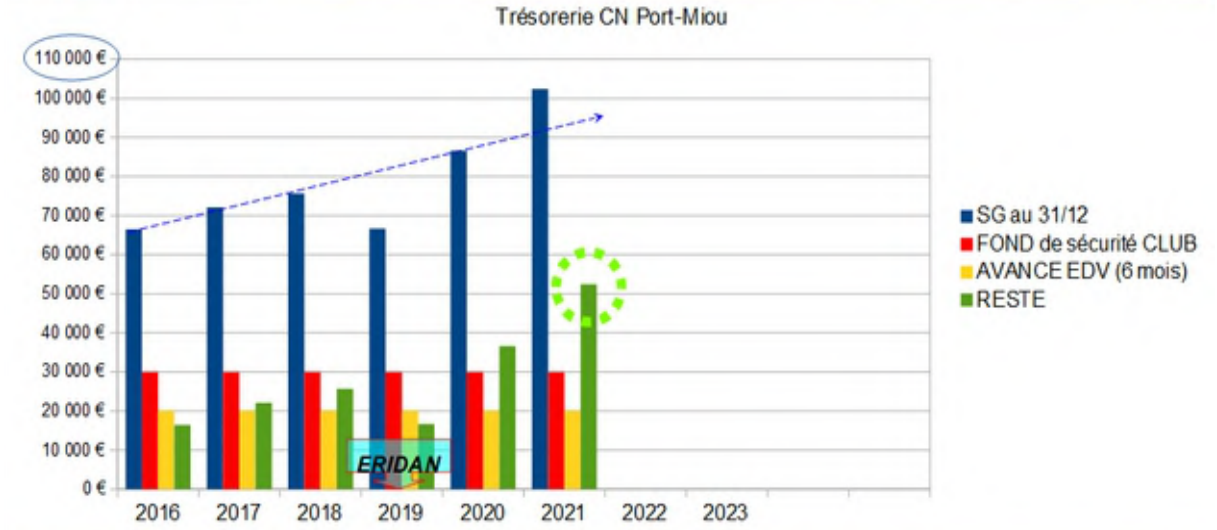

www.cnport-miou.org

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

EDV – Trésorerie et Investissement

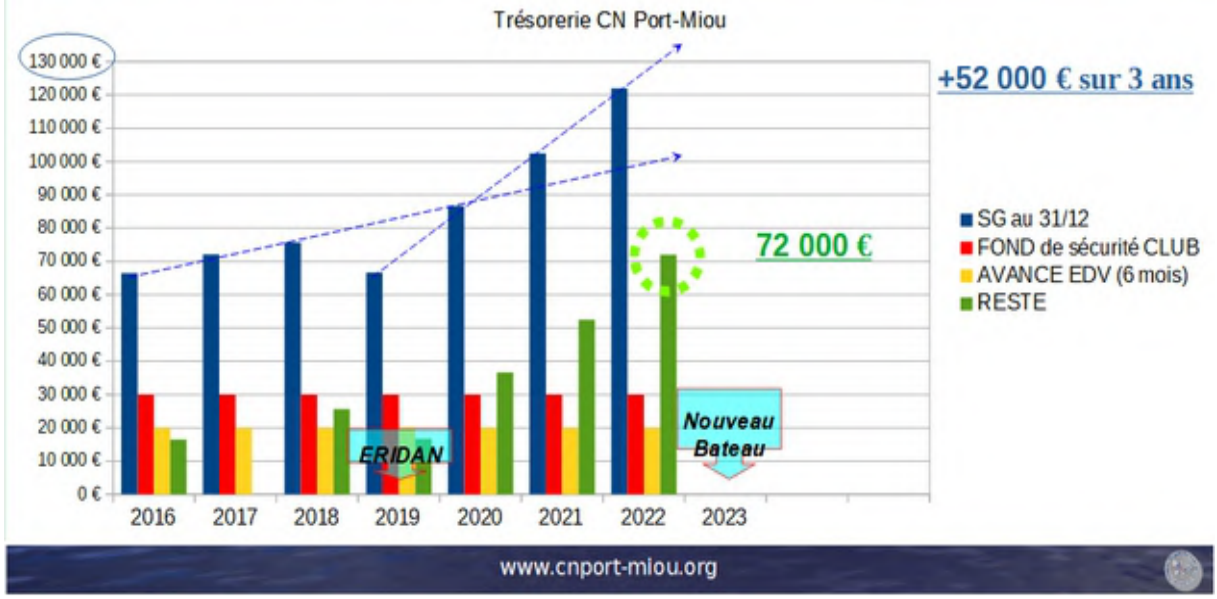

www.cnport-miou.org

EDV – Gain sur 3 ans : comment ?

52 000 euros

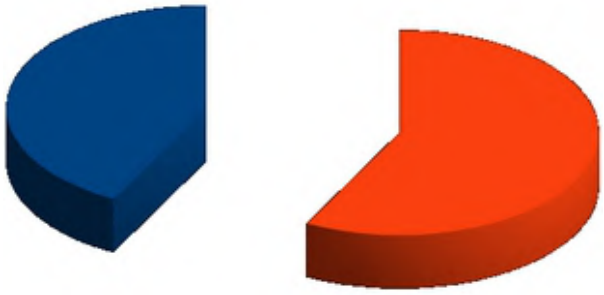

21 500 € de la seule activité école ;

Autres ACTIVITÉS : 30 500 €.

www.cnport-miou.org

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

EDV – Pourquoi Investir ?

- Le Club en tant qu'association à une **trésorerie trop élevée** ;
- **Le capital n'appartient à personne et ne peut être redistribué** ;
- Les **missions du Club** sont le développement de la pratique de la Voile, d'où l'existence des régates, de l'École de Voile, de la mise en place d'activités et festivités à destination de tous ;

EDV – Investissement : Réflexions 22

- Embauche Collaborateur ? **PHILEAS EN APPRENTISSAGE**
- Remplacement d'*ERIDAN* ? **OPTION CHOISIE**
- Refonte d'*ERIDAN* ? **NON**
- Garder les fonds en attente d'une situation sociale, économique et sanitaire meilleure ? **PLUS D'ACTUALITÉ**
- Second Bateau ? **PAS POUR LE MOMENT**

  Donc second Moniteur ?

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

EDV – Nouveau bateau : Pourquoi ?

- Garder ERIDAN : entre 20 000 € à 30 000 € à prévoir à court ou moyen terme (moteur, voiles, mât, …) ;

- Nouveau bateau : attractif, moderne, sécuritaire...

EDV – Changement de bateau

- Activité école viable, résultats équilibrés et recettes en progression ;

- Près de 22 000 € sont le seul bénéfice de l'école :

il est légitime que cette somme soit investi dans la poursuite de cette activité dans de meilleures conditions.

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

EDV – Capital à Investir

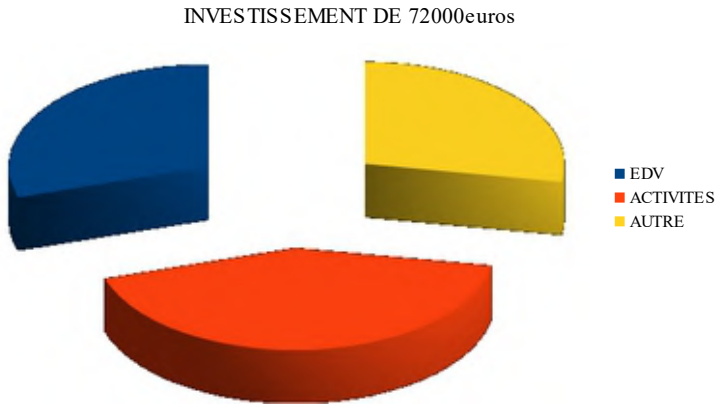

20 000 € : *reste à financer*
Fonds propres ou aides ;

ÉCOLE : 21 500 € ;

ACTIVITÉS : 30 500 €

EDV – Financement du bateau

Bateau acheté (exemple) :		**-72 000 €**
PSF	*5 000 €* **2 000 €**	
PLAN VOILE REGIONAL	*25 000 €* **8 000 €**	
Investissement CG13	*25 000 €* **4 000 €**	
ERIDAN	*10 000 €* **7 000 €**	
TOTAL	*65 000 €* **21 000 €**	*7 000 €* **51 000 €**

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

EDV – Financement du bateau

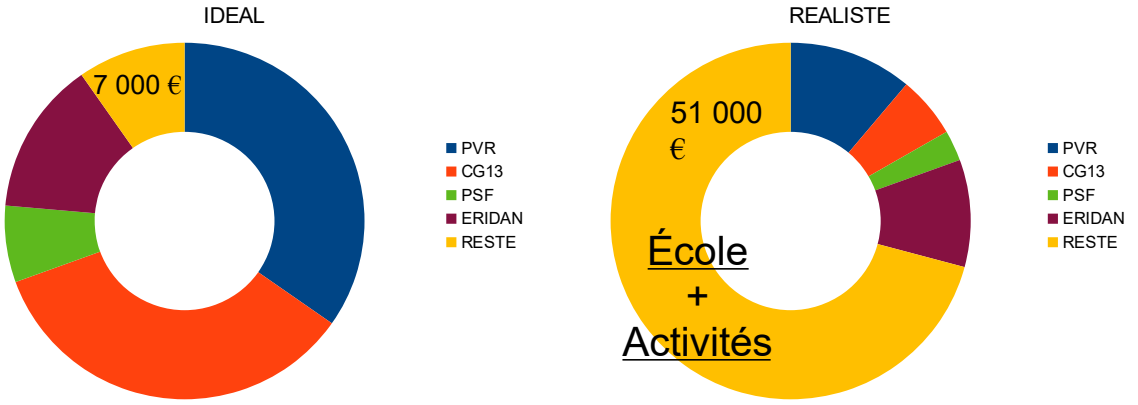

EDV – Financement du bateau

- Échelonnement sur 7 ans : 10 000 €/an ;
- Recettes de l'EDV en progression (10 000 € en 2022) ;
- Autres aides potentiellement demandées les années suivantes ;
- Enfin, un bateau récent est un **capital pour le club** (revente toujours possible avec une décote progressive).

www.cnport-miou.org

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

EDV – Bateau pressenti

A35

Length	10.59 m
Length FT	11.00 m
Width	3.55 m
Draft	2.10 m
Engines	1 x 20 Hp Volvo Penta D1-20
Engines Year	2006

www.cnport-miou.org

EDV – Investissement

PRÉVISIONNEL FINANCIER 2023 à suivre

Prenant en compte l'achat d'un bateau école type A35

D'un montant forfaitaire de 75 000 €

www.cnport-miou.org

EDV – Moniteurs

JULIEN AUTHIER : BPJEPS Croisière

→ CDI du 12/10/2020 au 18/11/2022 ;

→ CDD à partir d'avril pour la saison 2023.

Et ***PHILEAS LYNCH*** : ...

EDV – Moniteurs

PHILEAS LYNCH : Apprenti en alternance

BPJEPS Croisière.

19 ans. Habite Toulon.

→ CDD depuis le 28 novembre 2022.
Contrat jusqu'au 06 octobre 2023.

→ 8 000 € d'aide à l'embauche (coût nul).

www.cnport-miou.org

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

→ **Michel De Bressy :** comment est-ce que l'on définit une sortie ?
FM répond que l'on comptabilise une sortie à chaque fois que le bateau sort quel que soit le temps passé

→ **Philippe Santa Maria** demande à quel moment les sociétaires peuvent profiter de ce bien ?
FM répond que l'argent sert dans l'organisation des activités et des repas du club
→ **Philippe Santa Maria** propose que l'on pourrait donner des aides aux sociétaires pour acheter de la sous-marine ou une voile
RZ répond que cela correspondrait à une redistribution d'argent sous forme déguisée et que cela n'est pas possible

→ **Michel De Bressy** demande Pourquoi Julien a un contrat en CDD ?
FM répond que c'était la volonté de Julien car il souhaite faire d'autres activités en période hivernale

→ **Franck Morin** propose que les sociétaires puissent profiter d'un tarif spécial s'ils souhaitent réserver des cours sur le bateau EDV
FM nous y avons déjà pensé, et nous réfléchissons à une formule à mettre en place

→ **Philippe Santa Maria** fait remarquer que le club voulait faire une EDV croisière ; Hors le A35 n'est pas un pur bateau de croisière
Michel De Bressy répond que le A35 a les mêmes aménagements que le Sélection
FM précise que finalement on fait très peu de croisière longue ; la majorité des sorties sont des sorties journées dans la baie ou d'une durée de 2 ou 3 jours maximum ; l'A35 est un bon compromis comme l'était le Sélection ; il permet d'embarquer jusqu'à 8 personnes.

9/ Budget prévisionnel et cotisation 2023

Le trésorier du Club Robert ZAMPARO présente le budget prévisionnel 2023

Prévisionnel Financier 2023

Du 01/01/23
Au 31/12/23

Le budget prévisionnel 2023 est proposé à hauteur de 130.000€ (hors contributions volontaires) et à l'équilibre.

CLUB	CHARGES			PRODUITS		
E D V	Fonctionnement, communication	4000	49500	Recettes participants	32000	49500
	Entretien, place au port bateau école	2000		Subvention fonct FFV	2000	
	Coûts salariaux	31000		Vente Eridan	7500	
	Dotation amortissement bateau école	10000		Aides à l'emploi ASP	8000	
Comm Spor tive	Frais d'organisation et de participation régates internes et externes Frais d'organisation des Voiles de Cassis, de la Coupe De L'Union, des 5 Eléments de Port Miou, de la Coupe De L'Amitié		55000	Ventes de prestations (Voiles de Cassis), participations, engagements, autres recettes	16500	59000
				Subvention Région SUD (Voiles de Cassis)	7500	
				Subvention CD13 (Voiles de Cassis)	5000	
				Subvention exceptionnelle Ville de Cassis	15000	
				Parrainage/ mécenat (Voiles de Cassis)	15000	
Vie assoc club	Missions réceptions : Assemblée Générale, fête club, gâteau des rois	3000	17500	Cotisations sociétaires-copropriétaires, membres actifs, membres stagiaires	6500	15000
	Achats divers : outillage, gaz, informatique, entretien et fonctionnement Club house, déplacements, missions	9000		Participations sociétaires, autres participations,dons ventes diverses	1500	
	Location Club House, poste, internet, banque, assurances	3500		Subventions de fonct CD13	2000	
	Affiliations, engagements, participations	2000		Subventions de fonct Ville de Cassis	5000	
Dévt dura ble	Participations cuves à eaux noires, panneaux solaires et aménagements divers		1500			
FFV	Achat licences F.F.V.		6500	Vente de licences F.F.V.		6500
	TOTAL I		130000	TOTAL I		130000
Contrib. volont	Contributions volontaires en nature - bénévolat		20500	Contributions volontaires en nature (bénévolat)		20500
	Mise à disposition de biens et services		6000	Mise à disposition de biens et services		6000
	TOTAL II		156500	TOTAL II		156500

Prévisionnel Financier 2023

Il a été élaboré sur la base de la reconduction de nos activités statutaires, du budget réalisé en 2022 et de l'achat du nouveau bateau école.
Il est susceptible d'être modifié en fonction d'éléments non prévisibles à la date de l'assemblée Générale.

→ Le budget prévisionnel de fonctionnement 2023 est proposé à hauteur de 130.000€ (hors contrib. volontaires) et à l'équilibre.

→ **École de Voile**: L'école de voile intègre la dotation aux amortissements de 10.000€ annuels, conformément au plan de financement. Nous escomptons vendre Eridan dès cette exercice 2023 et bénéficierons d'aides à l'emploi pour le moniteur en contrat d'apprentissage.

→ **Commission sportive:** Les frais d'organisation des voiles de Cassis 2023 sont revus à la baisse en accord avec la Ville de Cassis. Nous intégrons les 15.000€ de subvention exceptionnelle soldant les Voiles de Cassis 2022, ainsi que les demandes de subventions faites auprès des institutions.

→ **Vie Associative:** 5000€ sont prévus pour l'entretien du Club House et 1500€ sont provisionnés pour sa location annuelle.

→ **Développement durable:** La participation du club est maintenue pour les panneaux solaires et les cuves à eaux noires. Elle est valable de 10 ans pour les panneaux solaires.

Compte tenu des bons résultats 2022,
le montant des cotisations 2023 demeure inchangé

www.cnport-miou.org

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

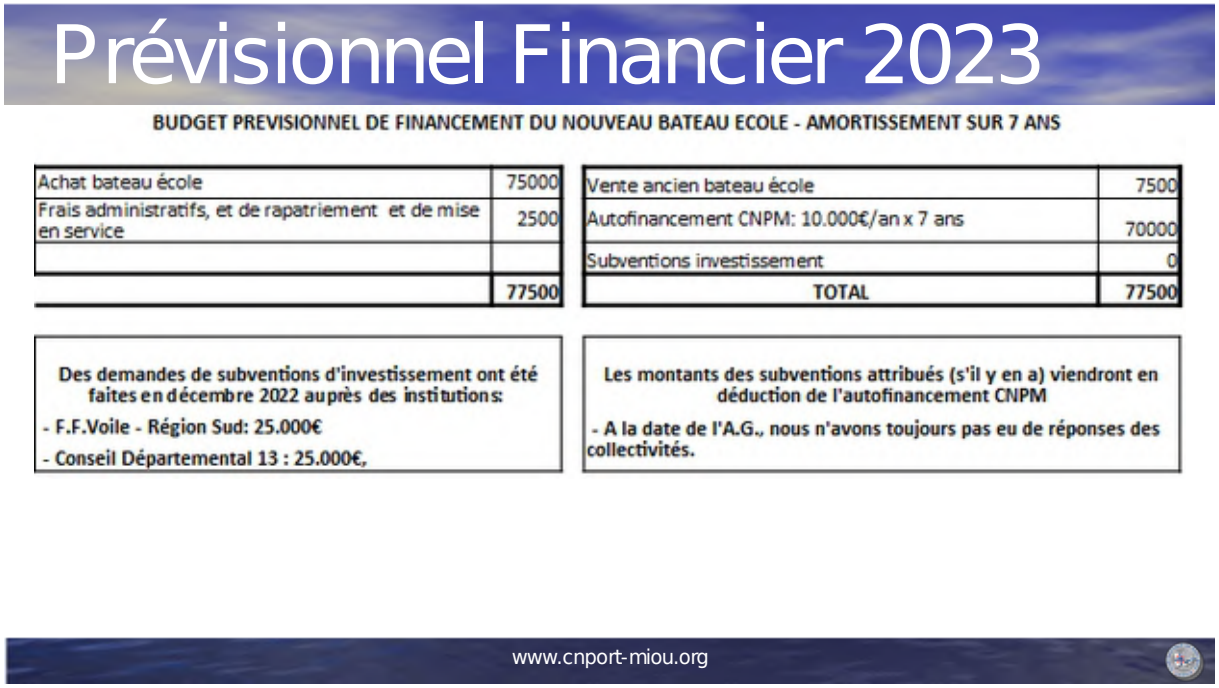

Question de Julien Authier : combien coûte les 5 éléments de Port Miou ?
RZ répond 1500€ environ en tenant compte de 400€/journée escalade

Question : paiement d'un montant pour la location du Club, de quoi s'agit-il ?
FM La ville va devoir payer une Redevance domaniale liée à l'usage du Club ; elle devra donc la facturer au club

Question : est-ce que l'AOT du bateau école de voile appartient au club ?
FM renvoie la question à **Marc De Caneva** qui répond qu'il ne sait pas encore mais que l'on trouvera une solution.

A l'issue de cette présentation la secrétaire générale appelle à voter pour l'approbation du budget prévisionnel 2023 présenté par le trésorier
Contre : 0
Abstention : 2
Pour : 51

Le prévisionnel financier est approuvé à la majorité des présents et représentés

10/ Rapport sportif 2022

François Mellon, membre de la commission sportive présente le rapport sportif.
Ce rapport n'est pas soumis à vote.
Il précise qu'un groupe WhatsApp a été créé pour la diffusion d'informations sur les régates du Club et pour permettre des échanges entres régatiers ; si vous êtes intéressés il faut contacter David BOSSY pour en faire partie

Régates CNPM 2022

Challenge *Hiver*	Coupe de *Printemps*	Coupe *Henri BASSO*
KEEP-COOL à Pascal PETIT **ATTILA** à *La Bouée Jaune* **ONDULAT** à Eric ORDENER 4 manches courues /6 10 bateaux inscrits et classés	**NEPTUNE** à Pierre FOURNIER 1 manche courue /2 03 bateaux inscrits et classés	**FIGOLO** à Michel De Bressy 1 manche courue /2 07 bateaux inscrits et classés

Régates CNPM 2022

Coupe d'Été	*Coupe de l'Union*
Pas de participants !	**ONDULAT** à Eric ORDENER **POCHETTE-SURPRISE** à François MELLON **KEEP-COOL** à Pascal PETIT **...** 6e **VICTORIA** à Christian KNOERR (YCCC) 2 manches courues /2 24 bateaux inscrits et classés

www.cnport-miou.org

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

Régates CNPM 2022

Coupe de l'*Amitié*	Challenge d'*Automne*
POCHETTE-SURPRISE à François MELLON **PASS'TEMPS** à Henri CHASSAING (YCCC) **NEPTUNE** à Pierre FOURNIER	**FIGOLO** à Michel De BRESSY **ATTILA** à *La Bouée Jaune* **KEEP-COOL** à Pascal PETIT
2 manches courues /2 10 bateaux inscrits et classés	3 manches courues /4 14 bateaux inscrits et classés.

RÉSULTATS COMPLETS :

http://www.cnport-miou.org/pages/regates.html

Bilan des Régates CNPM 2022

a) 6 épreuves validées sur 8 ; 13 manches courues sur 21 prévues,

b) Nombre de bateaux participants par manche stable par rapport aux années précédentes (hors années COVID),

c) 32 bateaux ont régaté en 2022 (dont 8 bateaux des autres clubs de la calanque),

d) Coupe de l'Union 9e édition : Une bonne participation côté régates ; peu de participants au repas du samedi soir avec 40 personnes.

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

Bilan des Régates CNPM 2022

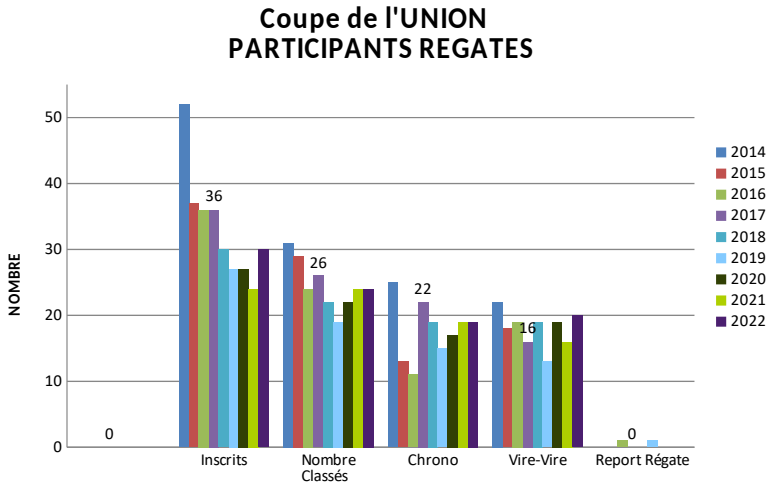

Résultats Membres du CNPM

PLACE	PTS	LICENCE	Nom	Prénom
1	2379	1518 0535756E	BAILLY	Benjamin
2	3443	1221 0065729T	PLAISANT	Gerard
3	3618	1182 1010714C	ZAMPARO	Robert
4	3972	1105 0355147V	DOSSEMONT	Wilfrid
5	4691	989 1395033K	ZIARELLI	Fabio
6	4766	979 0500970U	BERTRAND	Pierre
7	4766	979 0485060W	PIRONDEAU	David
8	5488	889 0534798G	TUEUX	Andre
9	9554	525 1360271Z	CAMUS	Louis
10	11030	443 1049744J	BOICHOT	Anne-Laure
11	11490	420 1262416S	PINEAU	Charles
12	11663	415 1398482C	BEBECI	Erjon
13	14048	320 0079720S	DE BRESSY	Michel
14	14362	311 0940111H	BRIERE	Olivier
15	15457	278 1319632S	RONOT	Hervé
16	16236	250 1018325F	PETIT	Pascal
17	16484	240 1486882L	FIGARELLA	Marie
18	18089	200 0892522L	ORDENER	Eric
19	18089	200 0102160S	MELLON	Francois
20	21065	150 1130813F	BOFFIN	Nathalie

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

Sélection de résultats individuels

Championnat de France
Voile Entreprise Habitable (Grand-Surprise) :
1er (sur 13) Benjamin BAILLY

Vire-Vire :
6e (sur 81) Anne-Laure BOICHOT

Voiles Traditions :
Fabio ZARELLI, Pierre BERTRAND et Hervé RONOT.

SNIM :
2e (sur 12) André TUEUX, Benjamin BAILLY,
2e (sur 22) Gérard PLAISANT, Wilfrid DOSSEMONT et Robert ZAMPARO.

Comité de course CNPM

Les Voiles de Cassis – Voiliers de traditions : Équipe Comité de Course du CNPM ;

DUO Cipriani - UNM : Pdt. CC David BOSSY

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

11/ Liste des délégués CNPM à l'UNPMC

La secrétaire générale lit la liste des délégués CNPM à L'Union Nautique établie en CA du 24/03/2022 :

Prénom	Nom
François	MELLON
David	BOSSY
Robert	ZAMPARO
Alain	CONSEIL
Fabrice	SARRASI

12/ Calanque 2023 – Projet – Travaux - AOT

Le président informe les membres de l'historique et des projets d'aménagement de la future calanque

Calanque 2023 : historique

- Avis favorables : période 2020-2021
- **DDTM**, **DREAL**, **PNC**, **DRASSM**, **PREMAR**, **DIRM**, **DGFIP**
- **Commission Nautique Local** juillet 2020 (avis favorable)
- Étude **MRAE** mars 2021 (avis consultatif : *critique*)
- **Enquête Publique** avril 2021 (avis Enquêteur : *favorable*)
- **A.O.T. Environnementale** août 2021

Calanque 2023 : historique

- **Règlement de Police** septembre 2022
- **C.O.T.** 16 décembre 2022 ; Publication au J.O. (quand) ?
- **Règlement d'Exploitations** en préparation … Analyse juridique en cours
- **Annexe** au RdE à faire (Changement de bateau, AOT …) : propositions à soumettre à la Ville

www.cnport-miou.org

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

Calanque 2023 : Règlement de Police

Objet : *Règles de navigation, conservation du domaine, sécurité, prévention et lutte contre accidents incendies et pollutions.*

Calanque 2023 : Règlement de Police

Autres règles : Définies par la Mairie dans le RdE : Tarifs, mode de règlement, sélection et résiliation, garanties et limites techniques d'usages.

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

Calanque 2023 : Règlement de Police

Points importants :

- Bateau ≤ 15m, munis d'une CAEN,

- Navette < 20m possible,

- Séjour passager limité à 180J/an,

Calanque 2023 : Règlement de Police

Points importants :

- AOT individuelle non transmissible,

- Vitesse maxi de 3 nds,

- Sortie à la voile interdite sauf moteur,

www.cnport-miou.org

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

Calanque 2023 : Règlement de Police

Points importants :

- L’usager responsable des dégâts,

- Barbecue interdit,

- Baignade autorisée aux usagers,

Calanque 2023 : Règlement de Police

Points importants :

- La pêche de toute sorte interdite,

- La Mairie n’est pas responsable d’un accident survenu à un piéton sur ponton,

www.cnport-miou.org

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

Calanque 2023 : Règlement de Police

Points importants :

- Mise à l'eau en fond de calanque interdite.

Calanque 2023 : Convention ou COT

Objet : *Régie l'exploitation de la ZMEL et de ses équipements*

www.cnport-miou.org

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

Calanque 2023 : Convention ou COT

Points importants :

- Continuité de circulation sur le rivage,
- Entretien des installations,
- AOT = redevance pour services rendus,

Calanque 2023 : Convention ou COT

Points importants : 360 places

- 5 ans : 82 passagers soit 22,70 %,
- 10 ans : 90 passagers soit 25,00 %

ATTEINT en 2022 !

www.cnport-miou.org

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

Calanque 2023 : Convention ou COT

Points importants :

Redevance Domaniale :

40 545 €, soit 1 moyenne 112 €/bateau

+ **5 %** ou **10 %** recettes HT

Calanque 2023 : Convention ou COT

Points importants :

Registre des anti-fouling utilisés !

www.cnport-miou.org

Maison de l'Europe et de la vie Associative

Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis

Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

Calanque 2023 : Règlement d'Exploitations

Objet : *Mise en application de la convention ou C.O.T. en tenant compte du Règlement de Police*

+ Autres Règles

En cours d'écriture et d'analyse juridique

Calanque 2023 : Annexe au RdE

Règles de changement de bateau

Règles d'agrandissement

Règles sur l'intégration des Copros « 51/49 % »

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

Calanque 2023 : Annexe au RdE

Règles sur l'intégration d'autres Copros

Règles sur l'intégration d'autres Membres ...

Règles sur l'intégration de nouveaux bateaux

ooo

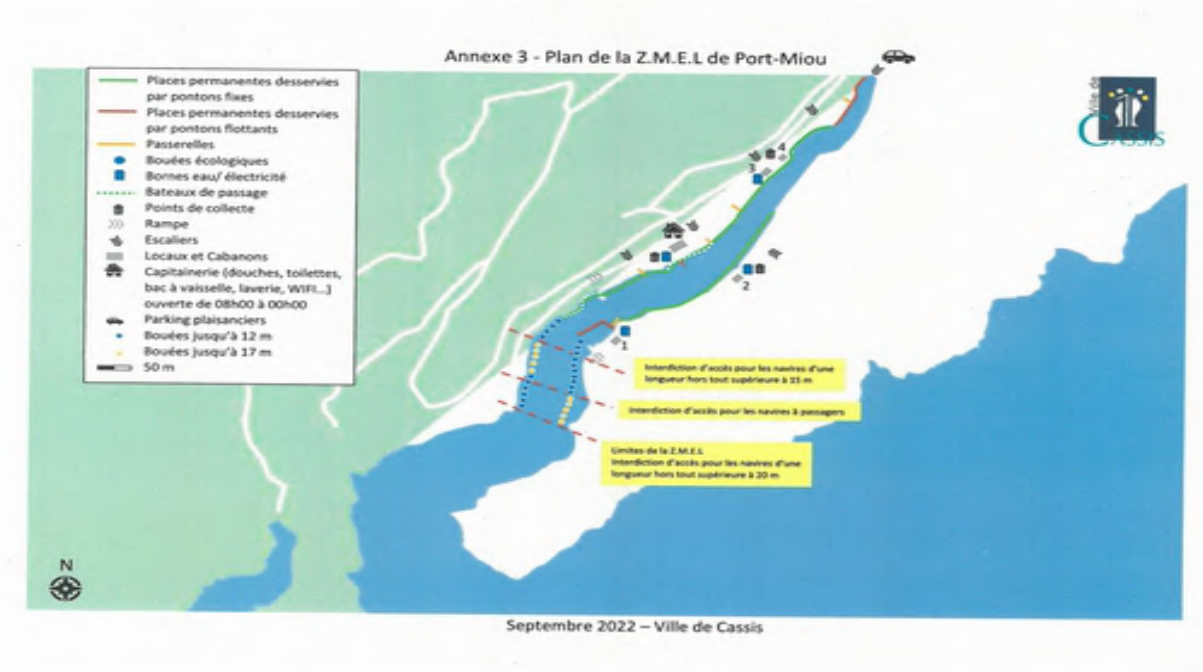

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

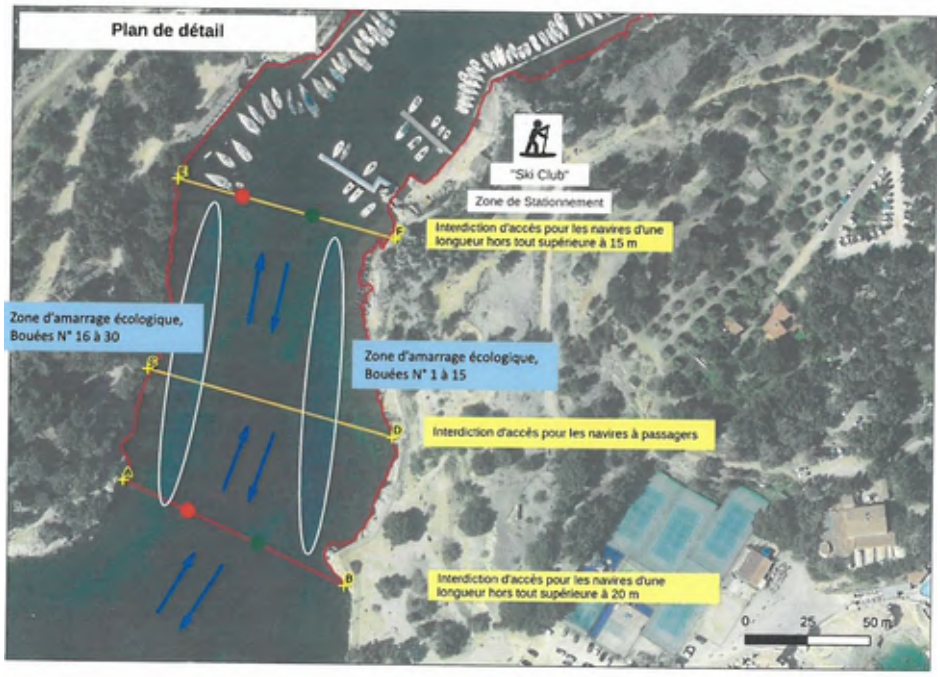

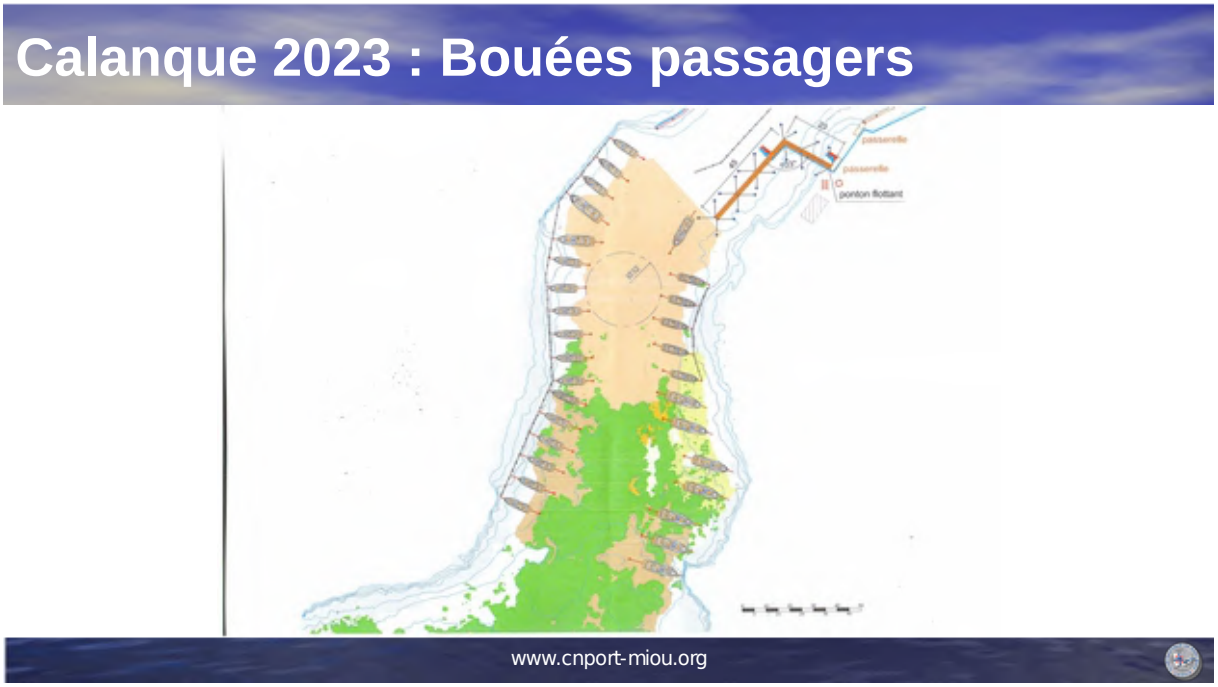

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

Calanque 2022 : Projet municipal nouvelle calanque

Calanque 2022 : Projet municipal nouvelle calanque

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

MAIRIE DE CASSIS

AMÉNAGEMENT DES PONTONS D'AMARRAGE
PORT MIOU
INSERTIONS PAYSAGÈRES DES SOLUTIONS PROPOSÉES

VUE 6- PROJET

Calanque 2022 : Projet municipal nouvelle calanque

Calanque 2023 : Travaux

2 855 000 euros dont 1 200 000 € d'aides étatiques

Maître d'œuvre :

- Société : **TP SPADA** (Travaux Maritimes et Fluviaux)
- + 5 Sous-Traitants :

ECTM (génie civil maritime)

METALU (fabricant des pontons)

GALATEA (Expertises maritimes)

SOCOTEC (contrôle qualité)

DEKRA (Expertise et enquête de responsabilité maritime)

Calanque 2022 : Travaux

Maître d'ouvrage : ***Ville de CASSIS*** *(Avec* ***ACRI-IN*** *Ingénierie côtière)*

A.M.O. : ***GALATEA*** (Expertises Environnementales Milieux Marins)

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

Calanque 2023 : Calendrier des travaux

*CALENDRIER PRÉVISIONNEL des Travaux en **2022** :*

- Janvier 2022 - Mars 2022 : Travaux préparatoires, Nettoyage avant calanque, bouées écologiques ;
- Octobre 2022 - Décembre 2022 : Dalle Ex SCP, panne en Z, pontant flottant capitainerie ;
- Janvier 2023 – Mars 2023 : Plateformes CNPM et YCCC ; Chaînes Mères ;
- ...
- 2025 : Achèvements des travaux restants ...

Calanque 2023 : Calendrier des travaux

CALENDRIER PRÉVISIONNEL des Travaux 2023 :

- Janvier 2023 – Mars 2023 : Bouées, Dalle Ex SCP, chemin tunnel - SCP, panne en Z ; Chaînes Mères ;
- Octobre 2023 – Décembre 2023 : Pontons SCP-CNPM et Trémie-CAP ;
- Janvier 2024 – Mars 2024 : Achèvement des pontons CNPM et YCCC ;
- Octobre 2024 – Décembre 2024 : Fond de Calanque ; pontons flottants ;
- 2025 : Achèvements des travaux restants … et nettoyage.

Rattrapage du retard

www.cnport-miou.org

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

Calanque 2023 – AOT individuelle

→ AOT 2023 : **EXIGENCES - RAPPEL**

- **Cuve à eaux noires** exigée (aide financière et technique du Club pour la mise en place d'une CAEN) ;
- Antifouling respectueux : rien d'exigé pour le moment ; tirage à terre toujours exigé tous les 2 ans ;
- Panneaux solaires : rien d'exigé pour le moment ;
- ...

Calanque 2023 – AOT individuelle

→ AOT 2023 : **CRITÈRES DE NON RENOUVELLEMENT**

- Bateaux ventouses, polluants, non entretenus, pas en état de naviguer (environ 30 unités recensées à ce jour) ;
- Propriétaires ne respectant pas le règlement d'exploitation (dépôt d'encombrants dans les poubelles ménagères, dépôt sauvage d'huile et autres produits dangereux, batteries, actes d'incivilités…) ;

www.cnport-miou.org

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

Calanque 2023 – AOT individuelle

→ AOT 2023 : **CRITÈRES DE NON RENOUVELLEMENT**

Les titulaires ne renouvelant pas leur dossier annuel dans les délais impartis et/ou payant en retard ;

En résumé, critères de non renouvellement :

Les dispositions de non-renouvellement telles que prévue dans l'arrêté de police 2022 et le règlement d'exploitation 2023.

→ AOT 2023 : Augmentation de 6 % comme en 2022

Calanque 2023

→ AOT 2023 : **RÉDUCTION DU NOMBRE DE BATEAUX**

En plus de l'éviction des bateaux **sans CAEN** et ne respectant pas les **critères**, la réduction du nombre de bateaux proviendra aussi :

- Des **départs volontaires** (cessation de l'activité nautique, rejet de l'augmentation des tarifs …) ;
- Des **départs naturels.**

RÉDUCTION PROGRESSIVE JUSQU'EN 2025 ou plus.

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

Calanque 2023 : ZMEL Projections 2023-2025

	2017	2018	REF. 2019	2020	2021	2022	2023	2024	CIBLE 2025
TOTAL Clubs		298	286			270	259	240	225
TOTAL PERMANENTS			373			366	344	305	270
Cible : diminution du nombre de bateau			-103			-96	-74	-35	0
TOTAL Passagers Pontons			83	84		91	91	91	90
			18,20 %	18,38 %		19,91 %	20,92 %	22,99 %	25,00 %
TOTAL PONTONS			456	457		457	435	396	360

www.cnport-miou.org

Question : Le règlement de police a t il été édité ? où peut-on le voir ?
Marc De Caneva répond qu'il est disponible entre autre à la Capitainerie ; à la différence du Règlement d'Exploitation, le Règlement de Police est imposé par l'état, sans aucune discussion possible.

→ **Juilien Authier** pose la question de qui est responsable si le ponton s'écroule ?
Marc De Caneva répond que la Mairie est responsable si le déplacement sur le ponton est conforme à la réglementation (ne pas courir, ni sauter…)
Il précise que l'accès aux pontons du CNPM se fera du côté du Ski club phocéen par une passerelle muni d'un portail ou par le chemin actuel au dessus du club

Question : à partir de quand il n'y aura plus de Kayaks au fond de la calanque?
FM répond que c'est inscrit dans le Règlement de Police et que ce règlement est effectif dès à présent

→ **Philippe Santa Maria** demande ce qu'il en est du parking de la Presqu'île ?
FM répond que Mme La Maire a confirmé que la moitié du parking actuel devrait être conservé et pourra bénéficier en partie pour les adhérents du CNPM

→ **Philippe Santa Maria** demande est ce que les bateaux garderont leur place ?
FM répond que Gilles Panzani a dit que le maximum serait fait pour que les places actuelles soient conservées

Marc De Caneva prend la parole et précise :
- devant le Ski Club il y aura la mise en place des pontons flottants dits « panne en Z » après démontage des cubis actuellement en place.
- AOT 2023 : il sera appliqué ce qui avait été prévu, une augmentation triennale de la cotisation pour éviter de faire une trop grosse augmentation d'un seul coup
  Il faut garder présent à l'esprit qu'il n'y a pas d'intention de vider la calanque
  On s'est battu et on a réussi a avoir un socle stable et à garder les clubs
- Je vous encourage à continuer les différentes actions de votre club mais attention, une association est considérée comme malsaine à avoir trop de capital ;
  la Ville de Cassis est satisfaite du CNPM, avec les VDC, les 5 éléments, les régates, l'EDV, c'est pour cela qu'elle donne des subventions
- Pour le montant de la location on comptabilise uniquement la surface du club et pas la surface de la terrasse
- Concernant les travaux un consortium de sociétés a répondu à l'appel d'offre, il est possible que le déroulement des travaux change ; le but est d'avoir des pontons neufs en 2025

→ **Loïc Le Helley** demande s'il y a il y a des phases de validations des travaux?
Marc De Caneva répond que oui et qu'à chaque fois qu'on va déplacer un pieu par exemple, quelqu'un va venir contrôler, ce qui prend du temps.
Toutes les autorisations ont été obtenues mais à tout moment l'état peut décider que la décision qui avait été prise est changée.
A chaque phase des travaux il doit y avoir une validation des plongeurs, etc…
Un chantier particulier comme celui-là n'est pas simple,
Quand le Parc a été créé on pensait que l'on aurait plus qu'un seul interlocuteur ; mais ce n'est pas le cas.
Les travaux seront faits dans les temps (sauf aléas) et comme on le voulait
Le déplacement des bateaux commencera en 2024

→ **Michel De Bressy** pose la question de l'entretien des pontons pendant ce temps là.
Marc De Caneva répond qu' en Mars et Avril les pontons seront vérifiés et entretenus.
Quand les nouveaux pontons seront faits, il y aura moins d'entretien à faire dessus ; dans cette optique la Capitainerie va commencer à sécuriser les rives , s'occuper des plantes invasives et re ventiler les équipes de travail.

FM confirme que les points d'eau dans la calanque seront : un devant chaque club et un devant la Capitainerie.

→ **P.P Lenck-Santini** questionne au sujet des transferts d'AOT pour les co copropriétaires.
Marc De Caneva répond que Mme La Maire, du fait que la Calanque de Port-Miou n'est pas un port, va faire une liste d'attente avec des critères ; les copropriétaires pourraient commencer à être régularisés avant la fin de l'année 2023 (objectif)
FM rajoute qu'il y a tout de même une urgence toute particulière à régulariser les gens qui sont en Copro 49/51, certains depuis très longtemps, car ils sont en stress
Marc De Canava répond que le fait d'avoir choisi d'être en copropriété sans être titulaire de l'AOT est un risque connu depuis le départ

Question sur La navette maritime
Marc De Caneva répond qu'elle n'excédera pas 12 passagers ; qu'elle partira du port Cassis et qu'elle accostera à la Capitainerie de Port Miou
Cette compétence fait partie du Plan mobilité de la Métropole et nous en sommes dépendant
Il ne s'agit pas d'amener beaucoup de gens dans la calanque

Question : Le conservatoire du littoral a un peu agrandi le parking au fond de la calanque ; qui peut y entrer ?
Marc De Caneva répond : L'auberge de jeunesse, le Conservatoire du Littoral et les Services de l'état
Gilles Panzani vient d'être assermenté et a les moyens de verbaliser mais il n'a pas encore sa carte .
Il y a aussi la Police municipale et les gardes assermentés, pour sécuriser la calanque

13/ AG DE L'UNPMC – F. MELLON

François Mellon rappelle le jour de l'AG de l'UNPMC

L'union nautique travaille, au travers d'une commission, sur comment proposer un accostage différent pour la navette autre que celui devant la Capitainerie ; l'idée serait de la faire accoster à côté de la trémie
Autre travail d'une commission : La traversée d'une rive à l'autre ; 3 idées sont proposées pour traverser la calanque ; présentation d'une maquette avec les 3 solutions

14/ PROJETS 2023

Projets 2023

→ **Maintien et développement des Activités OPEN du Club** :

Régates, Fêtes, Manifestations diverses, Formations, achats groupés …

→ **École de Voile** : Poursuite du développement

www.cnport-miou.org

Projets 2023 - Partenaire

CABESTO

NAUTISME et PÊCHE
AUBAGNE

Carte de FIDÉLITÉ Sociétaires avec prix négociés
Achats « grosse quantité »
Lots

PARTENAIRE des *5 ÉLÉMENTS*

Projets 2023 - Partenaire

CSLN

Club Sport Loisirs Nautiques

Futur Partenaire des *5 Éléments*

Activités sportives du Centre culturel de Cassis

Planche à Voile – Canoë Kayak – Stand Up Paddle

15/ Agenda 2023

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis
Tel. : 04 42 01 04 10 site https://www.cnport-miou.org Email : cnpm@sfr.fr

Agenda 2023

- **Coupe de *Printemps* : 02 et 23 avril**
- **Journée de nettoyage de la calanque : 22 15 avril**
- **Coupe *Henri BASSO* : 14 mai**
- ***Voiles de Cassis* : 19-20-21 mai**
- **Fête du Club : 03 juin soirée**
- **Coupe d'Été : 11 juin**

www.cnport-miou.org

Agenda 2023

- **Fête des Voisins & Musique : 24 juin soirée**
- **Coupe de l'UNION : 09 et 10 septembre**
- **Les 5 Éléments : 22-23-24 septembre**
- **Coupe de l'Amitié (WE au Embiez) : 07-08 octobre**

10 ans !

www.cnport-miou.org

16/ Questions diverses

Aucune question n'a été déposée

17/ Intervention des invités

Marc De Caneva est intervenu précédemment en répondant aux questions posées par les adhérents présents.

18/ Fin de séance

Les points à l'ordre du jour étant épuisés et plus aucune question n'étant posée, il est rappelé que la séance est levée à 12h24, suivie d'un apéritif offert par le Club.

Le Président
François MELLON

La Secrétaire Générale
Martine SIMSOLO